



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU
MERCREDI 29 AVRIL
2026

OBJET : Attribution des subventions municipales 2026

Délibération n° 2026-050

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE MERCREDI VINGT-NEUF AVRIL A DIX-NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi vingt-trois avril 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARTI Jérémy, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Emmanuel MAUMUS, Florence GACHIE, Johann FRANCKE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Jean-Baptiste ANGEL, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Nathalie LENCAUCHEZ, Jean-Pierre TRABESSE, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Myriam DUCOURNAU, Grégoire CASSOU, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Romain VITO, Mylène VACHER, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE.

PROCURATIONS : MME Julie STEFANIAK à M. Grégoire CASSOU

EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Emmanuel MAUMUS

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29</p> <p>Conseillers Municipaux présents : 28</p> <p>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 1</p> <p>Conseillers Municipaux excusés : 0</p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2131-11,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les statuts des associations demandereses,

Vu les demandes de subventions municipales effectuées par les associations demandereses,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,



Considérant que les associations demandresses sollicitent la commune afin de les aider financièrement,

Considérant que ces associations participent à la vie de la collectivité et à la satisfaction d'un intérêt général,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *sont illégales les délibérations auxquelles a pris part un membre du conseil intéressé à l'affaire qui en fait l'objet, soit en son nom personnel, soit comme mandataire. Un membre du conseil ne peut être considéré comme ayant pris part à la délibération du seul fait de sa présence à la réunion de l'organe délibérant* »

Considérant qu'afin de préverser le risque de conflit d'intérêt et de conseiller intéressé, les conseillers municipaux suivants sont sortis de la pièce et n'ont pas pris part au vote :

- Paulette SAINT-GERMAIN
- Carole DUPRIEU
- Sébastien PRIAN
- Jean-Pierre TRABESSE
- Virginie LUCBERNET
- Florent LARQUE
- Myriam DUCOURNAU
- Tony FRANCHETTO
- Damien SORRAING
- Stéphane LABORDE

Considérant que malgré l'absence des conseillers municipaux cités plus haut, le quorum est atteint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'accepter l'attribution et le versement des subventions municipales pour les associations demandresses suivantes :

"SPORTS ET LOISIRS"	
Avenir Aturin Rugby	26000,00
Avenir Aturin Athlétisme	9000,00
Avenir Aturin Tennis	4500,00
Violette Aturine Football	9500,00
Vétérans football VA Omnisports	100,00
Violette Aturine Gymnastique	9500,00
Violette Aturine Volley Ball	500,00
Violette Aturine Nihon Tai Jitsu	1000,00
Violette Aturine Tennis de Table	750,00
Violette Aturine Omnisports	3000,00
Tore Ken Budo	1500,00
Badminton Club Aturin	500,00
Cyclo Club Aturin	750,00
Boule Aturine	1000,00
Union Cycliste Aire Barcelonne (UCAB)	1500,00
Vélo Club Aturin	100,00
Air'Rando	800,00
Canoë-Kayak	2830,00



Pelote Basque	600,00
Aéro Club	2500,00
Air Land Modélisme	250,00
Office Municipal des Sports et de la Culture d'Aire sur l'Adour (OMSCAA)	5000,00
Atura gym douce	200,00
Anagrammes	200,00
Tournoi de football Julien Wisle (Violette Aturine Football)	1000,00
Tournoi de rugby François Farré (Avenir Aturin Rugby - Ecole de Rugby)	2000,00
"CULTURE"	
Aire Singing	1100,00
Chœur d'hommes de Gascogne	900,00
Int' Aire' Mezzo	500,00
Aire et Danses	1000,00
Violette Aturine Philatélie	200,00
Hana Mai (Ikebana)	300,00
Collectif du Bocal	600,00
Tarot Club	150,00
Association Française de Cirque Adapté (AFCA)	11000,00
Airtistic	1000,00
Léo de Gamme	300,00
Les Amis du Carmel Saint Joseph d'Aire sur l'Adour	500,00
Cantaires	200,00
"ANIMATIONS"	
UC2A	6000,00
UC2A actions ponctuelles animations 2026	4000,00
Comité des Fêtes d'Aire sur l'Adour - Fonctionnement	35000,00
Comité des Fêtes d'Aire sur l'Adour - Participation à la sécurité	4000,00
Arsouillos	3000,00
Arsouillos - Participation à la sécurité	3000,00
Arsouillos - aide à la fête du 1er mai	2000,00
Pena Sesenta y Nueve (Pena 69)	500,00
Club de Course Landaise Adèle Pabon	1000,00
La Confrerie	500,00
Classe des 20	500,00
Classe des 20 - subventionnelle exceptionnelle participations aux animations	200,00
Case départ	500,00
Club de Course Landaise Adèle Pabon - Organisation Concours Landais dans le cadre des fêtes	5000,00
"SOLIDARITES"	
Accueil et Solidarité	5000,00
Accueil et accompagnement à l'intégration des réfugiés	600,00
Association Familiale Laïque (AFL)	3000,00
Comité Secours Populaire	2500,00
Caritas - Secours Catholique	1700,00
ADDAH40	200,00
Section locale des Anciens Combattants (UFAC)	150,00
Médailles militaires SNEMM 1785	150,00
FNACA	500,00
La Goutte qui Sauve	1000,00
La Source	200,00
Entente et Espoir	350,00
Resto du Cœur	2200,00
"AUTRES SUBVENTIONS"	
AJI Animation Jeunesse Intergénération - Association Laïque des Accueils de Loisirs Educatifs d'Aire sur l'Adour - CMEJ	1000,00
AJI Animation Jeunesse Intergénération - CMEJ voyage de fin de mandat	5911,80
Association du Personnel Communal d'Aire sur l'Adour	3000,00
Prévention Routière	500,00
ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)	1200,00
Pêche et Pisciculture	1140,00
FCPE Primaire	500,00
APEL Saint Joseph Jeanne D'Arc	250,00



Ces sommes seront inscrites sur les crédits prévus à l'article 65748 "*Subventions aux associations de droit privé*" du Budget principal de la commune pour l'année 2026.

Article 2 : D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 29 avril 2026,

Le Maire,



Jérémy MARTI

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-